
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Setter (anglais)

Taille : Moyenne à grande.

Couleur de la robe : Couleur de fond blanc avec citron ou orangé ou noir ou foie ou tricolore.

Marques de couleur : Marques allant de mouchetées à rouan mais non d'une couleur unie; quelquefois présence de plaques.

Texture et longueur du poil : Poil plat à légèrement ondulé, ni doux ni laineux. Franges aux oreilles, sur le corps, à la partie postérieure des membres et sur la queue.

Corps : Poitrine bien descendue plutôt qu'arrondie. Aspect général carré.

Forme et attache des oreilles : Moyennement longues. Attachées plus ou moins au niveau des yeux.

Forme et port de la queue : Longue, droite, s'amenuisant en une pointe; horizontale ou légèrement relevée en action.

Pieds : Doigts serrés et bien cambrés.
